

Organismes agréés afin de procéder à la vérification des installations électriques

Textes de référence :
Code du travail
Articles A. 4456-23 et suivants &
A. 4456-33 et suivants

Technicien/Entreprise	Coordonnées	Référence de l'agrément
Fabrice EYNARD Conseil et vérification électrique du Pacific	BP 62 462 98 702 - Faa'a Tél : 87 31 96 15 Mail : cveptahiti@gmail.com	Arrêté n° 843 PR du 27 juin 2018 portant renouvellement d'agrément de M. Fabrice Eynard afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 14 février 2022)
Pierre MOKHTARI	BP 5 285 98 716 - Pirae Tél : 87 77 01 53/40 82 33 58 Mail : p.mokhtari@mail.pf	Arrêté n° 1359 PR du 26 novembre 2018 portant renouvellement d'agrément de monsieur Pierre MOKHTARI afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 29 novembre 2021)
Jean-Noël MILLET Xavier MILLET Tahiti Nui Contrôle (TNC)	BP 130 043 98 717 - Punaauia Tél : 87 29 55 30/ 40 45 54 52 Mail : jean-noel@tahitiniuicontrôle.pf	Arrêté n° 360 PR du 3 mai 2019 portant renouvellement d'agrément de l'entreprise Tahiti Nui Contrôle (TNC), représentée par M. Jean-Noël Millet, afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 9 mai 2022)
Taiteariki DAUPHIN Jeff FALCHETTO Tahiti Contrôle Technique	BP 63 890 98 702 - Faa'a Tél/Fax : 40 42 72 00 Mail : tct@tct.pf	Arrêté n° 855 PR du 29 août 2019 portant renouvellement d'agrément de l'entreprise Tahiti Contrôle Technique afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 2 septembre 2022)

Technicien/Entreprise	Coordonnées	Référence de l'agrément
Mihimana ROOPINIA RM DIAGINSPECT	BP 1 232 98 735 - Uturoa RAIATEA Tél : 40 60 23 55 Mail : rmdiaginspect.polynesie@gmail.com	Arrêté n° 250 PR du 20 avril 2020 portant renouvellement d'agrément de l'entreprise RM DIAGINSPECT, afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 23 avril 2023)
Sébastien VERCAUTEREN Reynaeld BEGUE FAURE Bureau Véritas	BP 58 98 713 - Papeete Tél : 40 54 57 57	Arrêté n° 334 PR du 22 mai 2020 portant renouvellement d'agrément du Bureau Véritas afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 28 mai 2023)
Thierry DUGUÉ EURL ACTE (Assistance et Conseil Technique en Électricité)	BP 110 625 98 709 - Mahina Tél : 87 34 75 09 Mail : acte.dugue@gmail.com	Arrêté n° 384 PR du 14 juin 2021 portant renouvellement d'agrément de l'EURL ACTE afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 18 juin 2024)
Dominique ROHART Bureau de contrôles polynésien	BP 9 616 98 715 - Papeete Tél : 87 71 57 92/Fax : 40 43 97 95 Mail : bcp@mail.pf	Arrêté n° 383 PR du 14 juin 2021 portant renouvellement d'agrément de la société Bureau de contrôles polynésien afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 18 juin 2024)
Reynaeld BEGUE EURL COORPOL	BP 52 637 98 716 PIRAE Tél : 87 78 52 82 Mail : info.coorpol@gmail.com	Arrêté n° 386 PR du 14 juin 2021 portant agrément de l'EURL COORPOL afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 18 juin 2024)
Nicolas LO MUNDO Inspelec	BP 380 634 98 718 – Punaauia Tél : 87 28 99 48/40 53 23 57 Mail : nicolas.lomundo@inspelec.com	Arrêté n° 489 PR du 13 juillet 2021 portant renouvellement d'agrément de l'entreprise Inspelec, représentée par M. Nicolas Lo Mundo, afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 1er janvier 2025)